

全權委員 佛國駐劄兼英國駐劄特命全權公使、
常設仲裁裁判所裁判官カルロス、ジ
ニー、カンダモ

副委員 在佛國公使館一等書記官グスタヴ
オ、デ、ラ、フエンテ

波斯國

第一全權委員 佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁
判所裁判官サマド、カン、モムタス
エスサルタネー

全權委員 和蘭國駐劄特命全權公使シルツァ、
アームット、カン、サヂグ、ウル、
ムルク

専門委員 外務省法律顧問ヘンネビック

葡萄牙國

全權委員 參事院議官、ロペール、ヂェ、ロワイ
ヨーム、前外務大臣、英國駐劄特命
全權公使、特命全權大使、侯爵テ、
ソヴェラル

全權委員 和蘭國駐劄特命全權公使、伯爵テ、

Son Exc. M. CARLOS G. CANDAMO, Envoyé extra-
ordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris et à Londres,
Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Pléni-
potentiaire;
M. GUSTAVO DE LA FUENTE, Premier Secrétaire de
Légation à Paris, Délégué adjoint.

LA PERSE:

Son Exc. SAMAD KHAN MOMTAS-ES-SALTANEH,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris,
Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué, pre-
mier Plénipotentiaire;

Son Exc. MIRZA AHMED KHAN SADIG UL MULK,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye,
Délégué Plénipotentiaire;

M. HENNEBICQ, Jurisconsulte du Ministère des Affaires
Etrangères à Téhéran, Délégué technique.

LE PORTUGAL:

Son Exc. le Marquis DE SOVERAL, Conseiller d'Etat,
Pair du Royaume, ancien Ministre des Affaires Etrangères,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Délégué
Plénipotentiaire;

Son Exc. Comte DE SELIR, Envoyé extraordinaire et

第二回萬國平和會議最終決議書

一五二

セリール

全權委員 瑞西國駐劄特命全權公使アルベルト、ドリヴェイラ

専門委員 陸軍參謀中佐トマス、アントニオ、ガルシア、ロサド

専門委員 海軍大尉ギルヘルメ、イヴェンス、フェラス

羅馬尼亞國

第一全權委員 獨逸國駐劄特命全權公使アレキサンドル、ヘルヂマン

第二全權委員 和蘭國駐劄特命全權公使エドガール、マヴロコルダト

専門委員 參謀本部附陸軍大尉アレキサンデル、スツルザ

露西亞國

全權委員 「コンセイエー、プリヴェ、アクチエエ」
「エル」、佛國駐劄特命全權大使ネリドフ

全權委員 「コンセイエー、プリヴェ」、外務省

Ministre plénipotentiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. ALBERTO D'OLIVEIRA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major THOMAS ANTONIO GARCIA ROSADO, Délégué technique;

M. GUILHERME IVENS FERRAZ, Capitaine-Lieutenant de la Marine, Délégué technique.

LA ROUMANIE:

Son Exc. M. ALEXANDRE BELDIMAN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin, premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. EDGARD MAVROCORDATO, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye, second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Capitaine ALEXANDRE STURDZA, du Grand Etat-major, Délégué technique.

LA RUSSIE:

Son Exc. M. NELLIDOW, Conseiller Privé Actuel, Ambassadeur de Russie à Paris, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. DE MARTENS, Conseiller Privé, Membre

(条約・政略)

常任顧問官、常設仲裁裁判所裁判官
ド、マルテンス

全権委員 「コンセイエー、デタ、アクチェエ
ル」、侍従、和蘭國駐劄特命全權公使
チャリコフ

専門委員 「コンセイエー、デタ、アクチェエ
ル」、侍従、伯刺西爾國駐劄特命全權公使
プロゾル

専門委員 在英國大使館附武官、陸軍少將イ
ェルモロフ

専門委員 在獨逸國大使館附武官、陸軍大佐
シヘルソン

専門委員 在英國大使館附武官、海軍大佐
ヘル

専門委員 海軍大學校國際法教官、海軍省附陸
軍大佐オヴチニコフ

「サルヴァドル」國

全権委員 佛國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所
裁判官ペドロ、シー、マテウ

全権委員 英國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所

permanent du Conseil du Ministère Impérial des Affaires
Etrangères, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage,
Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. TCHARYKOW, Conseiller d'Etat Actuel,
Chambellan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipoten-
tiaire à La Haye, Délégué Plénipotentiaire;

M. PROZOK, Conseiller d'Etat Actuel, Chambellan,
Ministre de Russie à Rio-Janeiro, Délégué technique;

M. le Major-Général YERMOLOW, Attaché militaire à
Londres, Délégué technique;

M. le Colonel MICHELSON, Attaché militaire à Berlin,
Délégué technique;

M. le Capitaine de Vaisseau BEHR, Attaché naval à
Londres, Délégué technique;

M. le Colonel de l'Amirauté OVTCHINNIKOW, Profes-
seur de Droit international à l'Académie de la Marine,
Délégué technique.

LE SALVADOR:

M. PEDRO J. MATHEU, Chargé d'Affaires à Paris,
Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Pléni-
potentiaire;

M. SANTIAGO PEREZ TRIANA, Chargé d'Affaires à

ナ
裁判官サンチアゴ、ペレス、トリア

塞爾比亞國

全權委員 參事院議長、陸軍將官サヴァ、グル
ーイッチ

全權委員 伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁
判所裁判官シロヴァン、シロヴァノ
ヴィッチ

全權委員 英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使
シシヤル、シリチエヴィッチ

暹羅國

全權委員 陸軍少將モム、チャチダー、ウドム

全權委員 在佛國公使館參事官ロラヂオニ、ド
レリ

全權委員 陸軍大尉ルアング、ビエヴァナル
ト、ナリューバル

瑞典國

第一全權委員 丁抹國駐劄特命全權公使、前司法大
臣、常設仲裁裁判所裁判官クヌー
ト、ヒヤルマル、レオナルド、ハム

Londres, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage,
Délégué Plénipotentiaire.

LA SERBIE:

Son Exc. le Général SAYVA GROUITCH, Président du
Conseil d'Etat, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Envoyé
extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome, Membre
de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentia-
aire;

Son Exc. M. MICHEL MILITCHEVITCH, Envoyé
extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à La Haye,
Délégué Plénipotentiaire.

LE SIAM:

M. le Major-Général MOM CHATDEJ UDOM, Délégué
Plénipotentiaire;

M. CORRAGIONI D'ORELLI, Conseiller de Légation à
Paris, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Capitaine LUANG BHUVANARTH NARÜBAL,
Délégué Plénipotentiaire.

LA SUÈDE:

Son Exc. M. KNUDT HJALMAR LEONARD HAMMAR-
SKJÖLD, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
à Copenhague, ancien Ministre de la Justice, Membre de

マルスキョルド

第二全權委員

前無省大臣、前高等法院評定官、常設仲裁裁判所裁判官ヨハンネス、ヘルネル

専門委員

砲兵聯隊長、陸軍大佐グヴィット、ヘデングレン

専門委員

海軍中佐、海軍軍令部課長グスタフ、デ、クリント

瑞 西 國

全權委員

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ガストン、カルラン

全權委員

陸軍參謀大佐「ジエネヴァ」大學教授ニュージエーン、ボレル

全權委員

「チネーリヒ」大學法學教授マックス、フーベル

土 耳 其 國

第一全權委員

特命大使「シニストル、ド、レザカフ」チユルカン、パシヤ

la Cour permanente d'Arbitrage, premier Délégué Plénipotentiaire;

M. JOHANNES HELLNER, ancien Ministre sans Portefeuille, ancien Membre de la Cour Suprême de Suède, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, second Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel DAVID HEDENGREN, Chef d'un régiment d'artillerie, Délégué technique;

M. GUSTAF DE KLINT, Capitaine de Frégate, Chef de Section à l'Etat-major de la Marine Royale, Délégué technique.

LA SUISSE:

Son Exc. M. GASTON CARLIN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres et à La Haye, Délégué plénipotentiaire;

M. EUGÈNE BOREL, Colonel d'Etat-Major Général, Professeur à l'Université de Genève, Délégué Plénipotentiaire;

M. MAX HUBER, Professeur de Droit à l'Université de Zürich, Délégué Plénipotentiaire.

LA TURQUIE:

Son Exc. TURKHAN PACHA, Ambassadeur extraordinaire, Ministre de l'Evkaf, premier Délégué Plénipotentiaire.

全權委員 伊國駐劄特命全權大使レシッド、ヘ

全權委員 海軍中將メヘメッド、パンシヤ

副委員 「コンセイエー、レシスト、ヂ、ラ、

副委員 リスト、シヴィル」ライフ、ペー

陸軍參謀大佐メヘメッド、サイド、

ペー

「ウルグエー」國 第一全權委員 前大統領、常設仲裁裁判所裁判官ホ

セ、バトレ、イ、オールドニェス

全權委員 前上院議長、佛國駐劄特命全權公

使、常設仲裁裁判所裁判官フアン、

ペー、カストロ

専門委員 野戰砲兵聯隊長、陸軍大佐セバスチ

アン、ビュケ

全權委員 「ヴェネズエラ」合衆國 獨逸國駐劄代理公使ホセ、ヒル、フ

オルトウル

本會議ハ千九百七年六月十五日ヨリ十月十八日ニ亙リ

tiaire;

Son Exc. RECHID BEY, Ambassadeur de Turquie à Rome, Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. le Vice-Amiral MEHEMMED PACHA, Délégué Plénipotentiaire;

RAÏF BEY, Conseiller légiste de la Liste Civile, Délégué adjoint;

Le Colonel d'Etat-Major MEHEMMED SAÏD BEY, Délégué adjoint.

L'URUGUAY:

M. JOSE BATILE Y ORDOÑEZ, ancien Président de la République, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, premier Délégué Plénipotentiaire;

Son Exc. M. JUAN P. CASTRO, ancien Président du Sénat, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Paris, Membre de la Cour permanente d'Arbitrage, Délégué Plénipotentiaire;

M. le Colonel SEBASTIAN BUQUET, Premier Chef de régiment d'artillerie de campagne, Délégué technique.

LES ÉTATS-UNIS DU VÉVÉZUÉLA:

M. JOSÉ GIL FORTOUL, Chargé d'Affaires à Berlin, Délégué Plénipotentiaire.

Dans une série de réunions, tenues du 15 juin au 18

(条約・政治)

テ會議ヲ重ネ其ノ間終始前記ノ委員ハ至尊ナル本會議
發議者ノ仁慈ナル趣旨ト各本國政府ノ志望トヲ成ルハ
ク廣キ範圍ニ於テ實現セシムルノ希望ヲ有シ全權委員
ノ署名ヲ求ムル爲本決議書ニ附屬スル左記ノ諸條約及
宣言ヲ議定セリ

第一 國際紛爭平和的處理條約

第二 契約上ノ債務回收ノ爲ニスル兵力使用ノ制限
ニ關スル條約

第三 開戰ニ關スル條約

第四 陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約

第五 陸戰ノ場合ニ於ケル中立國及中立人ノ權利義
務ニ關スル條約

第六 開戰ノ際ニ於ケル敵ノ商船取扱ニ關スル條約

第七 商船ヲ軍艦ニ變更スルコトニ關スル條約

第八 自動觸發海底水雷ノ敷設ニ關スル條約

(條約・政治)

octobre 1907, où les Délégués précités ont été constamment
animés du désir de réaliser, dans la plus large mesure
possible, les vues généreuses de l'Auguste Initiateur de la
Conférence et les intentions de leurs Gouvernements, la
Conférence a arrêté, pour être soumis à la signature des
Plénipotentiaires, le texte des Conventions et de la Décla-
ration énumérées ci-après et annexées au présent Acte:

I. Convention pour le règlement pacifique des conflits
internationaux.

II. Convention concernant la limitation de l'emploi de la
force pour le recouvrement de dettes contractuelles.

III. Convention relative à l'ouverture des hostilités.

IV. Convention concernant les lois et coutumes de la
guerre sur terre.

V. Convention concernant les droits et les devoirs des
Puissances et des personnes neutres en cas de guerre
sur terre.

VI. Convention relative au régime des navires de com-
merce ennemis au début des hostilités.

VII. Convention relative à la transformation des navires
de commerce en bâtiments de guerre.

VIII. Convention relative à la pose de mines sous-marines
automatiques de contact.

第九 戰時海軍力ヲ以テスル砲撃ニ關スル條約

第十 「ジエネヴァ」條約ノ原則ヲ海戰ニ應用スル條約

第十一 海戰ニ於ケル捕獲權行使ノ制限ニ關スル條約

第十二 國際捕獲審檢所設立ニ關スル條約

第十三 海戰ノ場合ニ於ケル中立國ノ權利義務ニ關スル條約

第十四 輕氣球上ヨリ投射物及爆裂物ノ投下ヲ禁止スルコトニ關スル宣言

右諸條約及宣言ハ各別ノ文書ヲ成シ之ニ本日ノ日附ヲ附シ第二回平和會議ニ贊同シタル諸國ノ全權委員ハ海牙ニ於テ千九百八年六月三十日迄ニ之ニ署名スルコトヲ得ルモノトス

本會議ハ其ノ討議ノ精神タル和協及交讓ノ精神ニ基キ左ノ宣言ヲ決定シ各贊同國ニ其ノ投票ノ自由ヲ留保スルト同時ニ各贊同國ヲシテ其ノ一致承認セラレタリト思惟スル原則ヲ確認シ得セシム

IX. Convention concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre.

X. Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.

XI. Convention relative à certaines restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime.

XII. Convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises.

XIII. Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances neutres en cas de guerre maritime.

XIV. Déclaration relative à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons.

Ces Conventions et cette Déclaration formeront autant d'actes séparés. Ces actes porteront la date de ce jour et pourront être signés jusqu'au 30 juin 1908 à La Haye par les Plénipotentiaires des Puissances représentées à la Deuxième Conférence de la Paix.

La Conférence, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de ses délibérations, a arrêté la déclaration suivante qui, tout en réservant à chacune des Puissances représentées le bénéfice de ses votes, leur permet à toutes d'affirmer les principes qu'Elles considèrent comme unanimement reconnus:

(条約・政治)

本會議ハ次ノ事項ニ付一致セリ

- 一 義務的仲裁裁判ノ原則ヲ承認スルコト
- 二 或種ノ紛争殊ニ國際條約ノ規定ノ解釋及適用ニ關スルモノハ何等ノ制限ナク義務的仲裁裁判ニ付シ得ルコトヲ宣言スルコト

本會議ハ今回右ノ趣旨ヲ以テ條約ヲ締結スルニ至ラサリシト雖發表セラレタル意見ノ相違ハ單ニ法律上ノ論争ニ止マリタルコト及列國ハ四月間會合協議シタルカ爲ニ相互ニ意思ヲ了解シテ益相接近シタルノミナラス此ノ長期ノ協力中ニ於テ人類ノ共同利益ニ關スル最高尙ナル感情ヲ表出シ得タルコトヲ宣言スルニ一致セリ

本會議ハ又全會一致ヲ以テ左ノ決議ヲ採用セリ

第二回平和會議ハ軍事上ノ負擔ノ制限ニ關シ千八百九十九年ノ會議ヲ採用シタル決議ヲ確認シ且軍事上ノ負擔ハ同年以降殆總テノ國ニ於テ著シク増加シタルコトニ鑑ミ列國政府ニ於テ誠意ニ本問題ノ攻究ヲ重ネラレムコトヲ切ニ希望スル旨ヲ宣言ス

(條約・政治)

Elle est unanime,

- 1°. A reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire;
- 2°. A déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

Elle est unanime enfin à proclamer que, s'il n'a pas été donné de conclure dès maintenant une Convention en ce sens, les divergences d'opinion qui se sont manifestées, n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en travaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les Puissances du monde, non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité:

En outre, la Conférence a adopté à l'unanimité la Résolution suivante:

La Deuxième Conférence de la Paix confirme la Résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires; et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis ladite année, la Conférence déclare qu'il

本會議ハ右ノ外左ノ希望ヲ表明セリ

一 本會議ハ記名諸國ニ對シ本書ニ附屬スル仲裁司法裁判所設立ニ關スル條約案ヲ採用シ且判事ノ選任及裁判所ノ構成ニ付合意アリタル上ハ直ニ之ヲ實施セムコトヲ慾涵ス

二 本會議ハ戰時ニ際シ當該文武官憲ニ於テ交戰國人民ト中立國トノ間ニ平和的關係殊ニ商工業關係ノ維持ヲ確保シ且之ヲ保護スルコトヲ以テ自己ノ特別ナル義務ト爲サムコトヲ希望ス

三 本會議ハ列國カ特別ノ條約ヲ以テ軍事上ノ負擔ニ關シ其ノ領土ニ居住スル外國人ノ地位ヲ規定セムコトヲ希望ス

四 本會議ハ海戰ノ法規慣例ニ關スル規則ノ制定カ次回ノ會議ノ議題中ニ掲ケラレムコト及如何ナル場合ニ於テモ列國ハ陸戰ノ法規慣例ニ關スル條約ノ原則ヲ爲シ得ル限海戰ニ應用セムコトヲ希望ス

est hautement désirable de voir les Gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question.

Elle a, de plus, émis les Vœux suivants:

- 1°. La Conférence recommande aux Puissances signataires l'adoption de projet ci-annexé de Convention pour l'établissement d'une Cour de Justice arbitrale, et sa mise en vigueur dès qu'un accord sera intervenu sur le choix des juges et la constitution de la Cour.
- 2°. La Conférence émet le vœu qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assurer et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les populations des Etats belligérants et les pays neutres.
- 3°. La Conférence émet le vœu que les Puissances régissent, par des Conventions particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leurs territoires.
- 4°. La Conférence émet le vœu que l'élaboration d'un règlement relatif aux lois et coutumes de la guerre maritime figure au programme de la prochaine Conférence et que, dans tous les cas les Puissances appliquent, autant que possible, à la guerre sur mer,

(条約・政治)

les principes de la Convention relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre.

Enfin, la Conférence recommande aux Puissances la réunion d'une troisième Conférence de la Paix qui pourrait avoir lieu, dans une période analogue à celle qui s'est écoulée depuis la précédente Conférence, à une date à fixer d'un commun accord entre les Puissances, et elle appelle leur attention sur la nécessité de préparer les travaux de cette troisième Conférence assez longtemps à l'avance pour que ses délibérations se poursuivent avec l'autorité et la rapidité indispensables.

Pour atteindre à ce but, la Conférence estime qu'il serait très désirable, que, environ deux ans avant l'époque probable de la réunion, un Comité préparatoire fût chargé par les Gouvernements de recueillir les diverses propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un prochain règlement international et de préparer un programme que les Gouvernements arrêteraient assez tôt pour qu'il pût être sérieusement étudié dans chaque pays. Ce Comité serait, en outre, chargé de proposer un mode d'organisation et de procédure pour la Conférence elle-même.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont signé le

終ニ本會議ハ前回ノ會議ヨリ本會議迄ニ經過シタルト
同様ノ期間ニ於テ列國間ノ合意ヲ以テ定ムヘキ期日ニ
第三回平和會議ヲ開催セムコトヲ列國ニ懇願シ且其ノ
議事ヲシテ必要ナル威信ト速度トヲ以テ進行セシメム
カ爲豫メ充分ナル期間右第三回會議ノ事業ヲ準備スル
ノ必要アルコトニ付列國ノ注意ヲ促ス

本會議ハ右ノ目的ヲ達スル爲列國政府ニ於テ開催ノ豫
定期ヨリ約二年前ニ準備委員會ヲ設ケテ會議ニ付スヘ
キ各種ノ提議ヲ蒐集シ次回ノ國際規定ト爲シ得ヘキ事
項ヲ攻究シ且各國カ精細ノ研究ヲ爲シ得ル爲速ニ諸國
政府ニ於テ決定スヘキ議事目錄ヲ準備セシムルヲ極メ
テ望マシキコトト思惟ス右委員會ハ尙會議ノ組織及手
續ニ關スル方法ヲ提議スヘキモノトス

右證據トシテ各全權委員本決議書ニ署名調印ス

千九百七年十月十八日海牙ニ於テ本書一通ヲ作り之ヲ和蘭國政府ノ文庫ニ寄託シ其ノ認證謄本ヲ會議ニ贊同シタル諸國ニ交付スルモノトス

第一 獨逸國

男爵フォン、マルシャル

クリーゲ

第二 亞米利加合衆國

ジョセフ、エッチ、チョート

ホレエス、ポーター

ユー、エム、ローズ

デヴィッド、ジェーン、ヒル

シー、エス、スペリー

ウイリアム、アイ、ブカナン

第三 亞爾然丁國

ロケ、サエンツ、ペニヤ

ルイス、エム、ドラゴ

セー、ロドリゲス、ラレタ

第四 壞地利洪牙利國

メレー

男爵マッキオ

présent acte et y ont apposé leurs cachets.

Fait à La Haye, le dix-huit octobre mil neuf cent sept, en un seul exemplaire, qui sera déposé dans les archives du Gouvernement des Pays-Bas et dont les copies, certifiées conformes, seront délivrées à toutes les Puissances représentées à la Conférence.

1. Pour l'Allemagne:

FREIHERR VON MARSCHALL.
KRIEGL.

2. Pour les Etats Unis d'Amérique:

JOSEPH H. CHOATE.
HORACE PORTER.
U. M. ROSE.
DAVID JAYNE HILL.
C. S. SPERRY.
WILLIAM I. BUCHANAN.

3. Pour l'Argentine:

ROQUE SAENZ PEÑA.
LUIS M. DRAGO.
C. RÚEZ LARRETA.

4. Pour l'Autriche-Hongrie:

MÉREY.
BON MACCHIO.

第五 白耳義國

ア、ベルナル

ジー、ウァン、デン、ヒューベル

ギーヨーム

第六 「ボリヴィア」國

クラウデオ、ピニラ

第七 伯刺西爾國

ルイ、バルボサ

エー、リスボア

第八 勃爾牙利國

陸軍少將ヴィナロフ

イヴァン、カランジューロフ

第九 智利國

ドミンゴ、ガナ

アウグスト、マッテ

カルロス、コンチャ

第十 清 國

陸 徵 祥

錢 恂

第十一 格倫比亞國

ホルヘ、ホルグイン

エス、ペレス、トリアナ

エム、ヴァルガス

5. *Pour la Belgique:*

A. BEERNAERT.

J. VAN DEN HEUVEL.

GUILLAUME.

6. *Pour la Bolivie:*

CLAUDIO PINILLA.

7. *Pour le Brésil:*

RUY BARBOSA.

E. LISBÔA.

8. *Pour la Bulgarie:*

Général-Major VINAROFF.

Iv. KARANDJOULOFF.

9. *Pour le Chili:*

DOMINGO GANA.

AUGUSTO MATTE.

CARLOS CONCHA.

10. *Pour la Chine:*

LOUTSINGTSIANG.

TSIENSUN.

11. *Pour la Colombie:*

JORGE HOLGUIN.

S. PEREZ TRIANA.

M. VARGAS.

第十二 玖 馬 國

アントニオ、エス、デ、ブスタマンテ
ゴンザロ、デ、クエサダ
マヌエル、サンガイリー

第十三 丁 抹 國

セー、ブロン

第十四 「ドミニカ」共和國

ドクトル、ヘンリケス、イ、カルヴァハル
アポリナル、テヘラ

第十五 「エクアドル」國

ヴィクトル、エム、レンドン
エ、ドルン、イ、デ、アルスア

第十六 西班牙國

ドブルヴェ、エル、デ、ヴィーリヤウルーチヤ
ホセ、デ、ラ、リカ、イ、カルヴォ
ガブリエル、マウラ

第十七 佛蘭西國

レオン、ブールジョア
デスツールネル、ド、コンスタン
エル、ルノー

マルスラン、ペレ

第十八 大不列顛國

エドワード、フライ

12. *Pour la Cuba:*

ANTONIO S. DE BUSTAMANTE.
GONZALO DE QUESADA.
MANUEL SANGUILY.

13. *Pour le Danemark:*

C. BRUN.

14. *Pour la République de Dominicaine:*

Dr. HENRIQUEZ Y CARVAJAL.
APOLINAR TEJERA.

15. *Pour l'Equateur:*

VICTOR M. RENDON.
E. DORN Y DE ALSÚA.

16. *Pour l'Espagne:*

W. R. DE VILLA URUTIA.
JOSÉ DE LA RICA Y CALVO.
GABRIEL MAURA.

17. *Pour la France:*

LÉON BOURGEOIS.
D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.
L. RENAULT.

MARCELLIN PELLET.

18. *Pour la Grande-Bretagne:*

EDW. FRY.

アーネスト、サトウ
レー

ヘンリー、ハワード

第十九 希臘國

クレオン、リツォ、ランガベ
ジョールジュ、ストレイト

第二十 「グアテマラ」國

ホセ、チブレ、マチャド
ゴメス、カリリヨ

第二十一 「ハイチ」國

ダルベマル、ジャン、ジョセフ
ジー、エヌ、レジェー

ピエール、エデクール

第二十二 伊太利國

ジー、トルニエリ
ジェー、ポンピリ

ジェー、フジナト

第二十三 日本國

都筑馨六
佐藤愛麿

第二十四 盧森堡國

アイシェン
伯爵ド、ヴィレー

ERNEST SATOW.

REAY.

HENRY HOWARD.

19. *Pour la Grèce:*

CLÉON RIZO RANGABÉ.

GEORGES STREIT.

20. *Pour le Guatemala:*

JOSÉ TIBLE MACHADO.

GOMEZ CARILLO.

21. *Pour le Haïti:*

DALBÉMAR JN JOSEPH.

J. N. LÉGER.

PIERRE HUDICOURT.

22. *Pour l'Italie:*

G. TORNIELLI.

G. POMPILI.

G. FUSINATO.

23. *Pour le Japon:*

KEIROKU TSUDZUKI.

AIMARO SATO.

24. *Pour le Luxembourg:*

EYSHEN.

Cte. DE VILLERS.

第二十五 墨西哥國

ジュー、ア、エステヴァ
エス、ペー、ド、シエー
エフ、エル、デ、ラ、バラ

第二十六 「モンテネグロ」國

ネリドフ

マルチンス

チャリコフ

第二十七 「ニカラグワ」國

クリサント、メヂナ

第二十八 諾威國

エフ、ハーゲルプ

第二十九 巴奈馬國

ペー、ポラス

第三十 「パラグエー」國

第三十一 和蘭國

ドブルヴェ、アッシェ、ド、ポーフォール
テー、エム、セー、アッセル
デン、ペール、ポールチュエゲール

ジー、アー、ローエル

ジー、アー、ロエフ

第三十二 祕露國

セー、ジュー、カングモ

25. *Pour le Mexique:*

G. A. ESTEVA.

S. B. DE MIER.

F. L. DE LA BARRA.

26. *Pour le Monténégro:*

NÉLIDOW.

MARTENS.

N. TCHARYKOW.

27. *Pour le Nicaragua:*

CRISANTO MEDINA.

28. *Pour la Norvège:*

F. HAGERUP.

29. *Pour le Panama:*

B. PORRAS.

30. *Pour le Paraguay:*

31. *Pour les Pays-Bas:*

W. H. DE BEAUFORT.

T. M. C. ASSER.

DEN BEER POORTUGAEL.

J. A. RÖELL.

J. A. LOEFF.

32. *Pour le Pérou:*

C. G. CANDAMO.

第三十三 波斯國

モムタゾスサルタネー、エム、サマド、カン
サヂグ、ウル、ムルク、エム、アーメッド、カン

第三十四 葡萄牙國

伯爵デ、ソヴェラル
伯爵デ、セリール

アルベルト、ドリヴェイラ

第三十五 羅馬尼亞國

ア、ベルヂマン

エドガール、マヴロコルダト

第三十六 露西亞國

ネリドフ

マルテンス

チャリコフ

第三十七 「サルヴァドル」國

ペー、ジー、マテウ

エス、ペレス、トリアナ

第三十八 塞爾比亞國

エス、グルーイッチ

エム、ジエー、ミロヴァノヴィッチ

エム、ジエー、ミリチェヴィッチ

第三十九 暹羅國

モム、チャチデー、ウドム

33. *Pour la Perse:*

MOMTAZOS-SALTANEH M. SAMAD KHAN.

SADIGH UL MULK M. AHMED KHAN.

34. *Pour le Portugal:*

MARQUIS DE SOVERAL.

CONDE DE SÉLIR.

ALBERTO D'OLIVEIRA.

35. *Pour la Roumanie:*

A. BELDIMAN.

EDG. MAVROCORDATO.

36. *Pour la Russie:*

NELIDOW.

MARTENS.

TCHARYKOW.

37. *Pour le Salvador:*

P. J. MATHEU.

S. PEREZ TRIANA.

38. *Pour la Serbie:*

S. GROUITCH.

M. G. MILOVANOVITCH.

M. G. MILITCHEVITCH.

39. *Pour le Siam:*

MOM CHATIDEJ UDOM.

セー、コラヂオニ、ドレリ

ルアング、ビェヴァナルト、ナリニューバル

第四十 瑞典 國

カー、アツシユ、エル、ハムマルスキョルド

第四十一 瑞 西 國

カルラン

ユージエーン、ボレル

マックス、フーベル

瑞西聯邦政府ニ於テ承認セサル第一號ノ希望ヲ留保ス

等四十二 土耳其國

チュルカン

第四十三 「ウルグエー」國

ホセ、バトレ、イ、オールドニエス

第四十四 「ヴェネズエラ」國

ジー、ヒル、フォルトウル

C. CORRAGIONI D'ORELLI.

LUANG BHUVANARTH NARIBAL.

40. *Pour la Suède:*

K. H. L. HAMMARSKJÖLD.

41. *Pour la Suisse:*

CARLIN.

EUGÈNE BOREL.

MAX HUBER.

Sous réserve du vœu n.º 1 que le Conseil Fédéral Suisse n'accepte pas.

42. *Pour la Turquie:*

TURKHAN.

43. *Pour l'Uruguay:*

JOSE BATLLE Y ORDOÑEZ.

44. *Pour le Venezuela:*

J. GIL FORTOUL.